

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 27 AVRIL 2011

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. CAVATZ – VIGOUROUX (procurations) – M. BLUM -
Mlle BARDA

OBJET : Taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de maintenir les taux des taxes directes locales fixées comme suit :
 - . Taxe d'habitation 8,46%
 - . Taxe foncière sur le bâti 7,19%
 - . Taxe foncière sur le non bâti 32,23%

Toutefois, compte tenu de la réforme de la fiscalité, la part départementale est lissée vers la commune pour compenser la taxe professionnelle, soit en totalité :

- . Taxe d'habitation 15,40%
- . Taxe foncière sur le bâti 7,19%
- . Taxe foncière sur le non bâti 33,79%

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 28.04.2011

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 27 AVRIL 2011

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. CAVATZ – VIGOUROUX (procurations) – M. BLUM -
Mlle BARDA

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2011 - COMMUNE - ASSAINISSEMENT - CENTRE DE PLEIN-AIR.

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2011, comme suit :

COMMUNE

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section d'investissements</u> :	577.100,00	577.100,00
		dont 57.143,12 (excédent reporté)
<u>Section de fonctionnement</u> :	1.061.724,64	1.061.724,64
		dont 373.759,64 (excédent reporté)

ASSAINISSEMENT

<u>Section d'investissements</u> :	247.204,71	247.204,71
		dont 173.671,05 (excédent reporté)
<u>Section de fonctionnement</u> :	97.240,90	97.240,90
		dont 7.191,26 (excédent reporté)

CENTRE DE PLEIN-AIR

<u>Section d'investissements</u> :	572.349,31	572.349,31
		dont 310.585,68 (excédent reporté)
<u>Section de fonctionnement</u> :	509.531,40	509.531,40
		dont 58.364,02 (excédent reporté)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 27 AVRIL 2011

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. CAVATZ – VIGOUROUX (procurations) – M. BLUM -
Mlle BARDA

OBJET : Motion contre les projections faites en terme d'offre résidentielle de la commune de
REMERING LES PUTTELANGE dans le cadre du schéma de cohérence territoriale de
l'arrondissement de Sarreguemines (SCOTAS)

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des projections par le bureau d'études SIAM du scénario n° 4 du
SCOTAS en termes d'offre résidentielle et d'offre en emplois,

Après avoir été informé que l'ensemble des maires ont rejeté ces projections,

En soutien et en accord avec la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de l'Albe et des Lacs prise le 20 avril 2011,

Considérant que les objectifs de croissance fixés ne sont pas suffisants par rapport aux besoins du
territoire de la commune de REMERING LES PUTTELANGE qui est une commune en phase de
développement,

Considérant que l'objectif de "rééquilibrage démographique" au détriment de la commune de
REMERING LES PUTTELANGE et au profit des secteurs urbains qui ont connu un développement
économique sans précédent ces dernières années, est incompréhensible et ne correspond pas à un
développement harmonieux de l'arrondissement de Sarreguemines,

Considérant que le développement et l'attractivité de la commune de REMERING LES
PUTTELANGE son bridés dans ce projet,

Considérant le potentiel de développement industriel et touristique de la commune de REMERING
LES PUTTELANGE,

Considérant les problématiques spécifiques du territoire de la commune de REMERING LES
PUTTELANGE (plan de prévention du risque inondation, rupture de digue) qui nécessitent l'ouverture
de nouvelles zones à l'urbanisation,

A l'unanimité des voix :

- demande que soit préservée la capacité actuelle de développement de l'habitat résidentiel de la commune de REMERING LES PUTTELANGE,
- demande que la commune de REMERING LES PUTTELANGE soit classée en commune relais,
- demande que les projections de l'offre en terme d'emplois soient revues à la hausse compte tenu des zones industrielles existantes (objectif de création de 400 emplois dans les 10 prochaines années) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 28.04.2011

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 27 AVRIL 2011

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. CAVATZ – VIGOUROUX (procurations) – M. BLUM -
Mlle BARDA

OBJET : Transfert du siège du SIMVER

Par délibération du 16 juin 2010 le Comité syndical a décidé de transférer le siège du SIMVER (Syndicat Intercommunal pour la Mise en Valeur des Etangs de la Région de Puttelage-aux-Lacs) à la Mairie de HOLVING.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette décision.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le transfert du siège à compter du 1^{er} avril 2011.

Le Conseil Municipal sollicite le représentant de l'Etat pour entériner la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 28.04.2011

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 27 AVRIL 2011

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. CAVATZ – VIGOUROUX (procurations) – M. BLUM -
Mlle BARDA

OBJET : Chasse Communale – résultats de l'adjudication

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adjudication de la chasse communale du 20 avril est restée infructueuse, en effet, aucun des candidats n'a souhaité prendre en location le lot de chasse n° 1 aux conditions annoncées.

Conformément au cahier des charges des chasses communales, et considérant qu'il s'agit de la deuxième adjudication infructueuse, la commission de location est autorisée à adjuger le droit de chasse au plus offrant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- attribue le lot de chasse n° 1 à M. Luigi GALLIZZI pour un montant de 500 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 28.04.2011

Département de la Moselle RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Arrondissement de SARREGUEMINES

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 27 AVRIL 2011

Présents : Tous les membres élus, sauf MM. CAVATZ – VIGOUROUX (procurations) – M. BLUM -
Mlle BARDA

OBJET : Mise en place d'un columbarium

Le Conseil Municipal :

- Décide la mise en place d'un columbarium dans le cimetière communal dont le coût est estimé à environ 9.650,00 € HT
- Charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes
- Autorise le Maire à signer tous les documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, jusqu'à hauteur totale de 12.000,00 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

LE MAIRE

J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture
le 28.04.2011